

Vos références : 20611/PW
Nos références :
SPW/TLPE/DATU/DAOV/SP/MD/CD/LC/
Lp/SAR/LG49 /31.07.26/

Monsieur Philippe DUSART
NOTAIRE

Rue Louvrex 83/11
4000 LIEGE

Objet : Site à réaménager
Liège : Site SAR/LG184 dit « Ce+T »
Accord sur aliénation de bien et sur constitution de droits réels.

Maîtres,

Pour donner suite à votre demande du 13 JUILLET 2026, j'ai le plaisir de vous faire savoir que je marque mon accord pour aliéner ou grever de droits réels des biens repris ci-après et inclus dans le site à réaménager susmentionné :

Ville de Liège – dixième division

Un bâtiment industriel, sis Rue de la Câblerie 7, cadastré section B n° 199S2 P0001.

L'acte devra stipuler que :

- le bien est inclus dans le site à réaménager SAR/LG184 dit « Ce+T » faisant l'objet de l'arrêté ministériel du 4 avril 2000 décidant de l'assainissement ou de la rénovation du site.
- le nouveau titulaire de droits réels s'engage à reprendre toutes les obligations qui sont à charge du cédant du fait de l'arrêté précité.

Veuillez croire, Maître, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Directeur général,



Cédric DRESSE
Directeur

Chef de Service : Cédric DRESSE, Directeur (081 33 25 77 – cedric.dresse@spw.wallonie.be)



CONTACT

Département de
l'Aménagement du territoire
et de l'Urbanisme

Direction de l'Aménagement
opérationnel et de la Ville

Rue des Brigades d'Irlande, 1
B-5100 JAMBES
Fax : +32 (081)33 24 13

VOTRE GESTIONNAIRE

Laurence CRAHAY 081 33 24 67
laurence.crahay@spw.wallonie.be

AGENT TRAITANT

Lauranne PARADIS – 081 33 24 76
amenagement.site.territoire@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Mentionnez votre numéro de
dossier chaque fois que vous
nous contactez.

CADRE LEGAL

Articles D.V.1. à D.V.4. du Code du Développement territorial

Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte :
<http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>. »

Pour toute réclamation quant au fonctionnement du SPW, le Médiateur est aussi à votre service : reclamation@le-mediateur.be